# CONTRAT DE SERVICE(2)

# Entre les soussignés,

# Le client :

Raison sociale: Val'Auto

Nom : DOE Prénom : John

Adresse: 114 Chemin des Fleurs Code postal: 75017 Paris

#### Et le prestataire :

Raison sociale : Créa'Web

Adresse : 22 allée du puits Code postal : 75014 Paris

N°Siret: 13256101500012

Représenté par M. LAMOUCHE Louis, et agissant en qualité de gérant.

# **CONDITIONS GENERALES DE SERVICES**

#### ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la création d'une application de type mobile par la société Créa'Web spécialisée dans le domaine informatique.

Le présent contrat a donc pour objet de définir les modalités de maintenance du site web désigné par le client.

#### ARTICLE 2 - FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Créa'Web apporte les modifications sur l'application mobile sur simple demande par le client (création de pages web, modification de contenu de page, création/suppression d'adresse mails, création/suppression de sous-domaines.....)

Créa'Web s'assure également du bon fonctionnement des services de l'application mobile, de la sauvegarde régulière des éléments, conservée sur support approprié en lieu sûr.

#### ARTICLE 3 - CONDITIONS TARIFAIRES

Il a été convenu du tarif de 400€ pour la réalisation de ce service.

Il est entendu entre le prestataire et le client que la tarification globale du présent contrat est valable pour la conception du service et que tout dépassement sera facturé au client en supplément, au tarif horaire en vigueur, après information préalable au client.

Le client s'engage et s'oblige envers le prestataire à ce qui suit :

- → Le client doit fournir au prestataire l'accès au serveur web afin que ce dernier puisse procéder a la maintenance de l'application mobile.
- → Les éléments du site web doivent respecter toutes les lois et tous les règlements applicables, y incluant, mais non limitativement, les lois et règlements concernant la propriété intellectuelle, la publicité, les concours publicitaires, la protection des consommateurs, la protection des renseignements personnels et la protection des mineurs.

#### ARTICLE 5 – CONDITIONS DU REGLEMENT

La facture de la prestation effectuée par le prestataire sera adressée lorsque l'application sera fonctionelle.

Pour tout retard dans les règlements il est prévu des intérêts moratoires qui courront à compter du 1er jour de dépassement de la date de règlement stipulée sur la facture du prestataire jusqu'à réception du règlement par celui-ci. Le taux appliqué sera le taux légal en vigueur.

ARTICLE 6 – DUREE DU CONTRAT, RENOUVELLEMENT ET REVISION DES PRIX Le présent contrat est conclu pour une durée de 2 mois a compté du 1<sup>er</sup> mars 2013. Il est renouvelable par tacite reconduction de mois en mois sauf dénonciation faite par lettre simple.

Le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la prestation en cas de non règlement des factures arrivées à échéance.

# ARTICLE 7 - SUBSTITUTION

Le prestataire se réserve la possibilité de se substituer pour l'exécution du contrat en tout ou partie, à titre provisoire ou définitif, toute personne morale ou physique de son choix, sans que cela emporte cession du contrat de services au profit du sous-traitant agréé, qui de plus n'est pas autorisé à conclure un contrat de service avec notre client.

#### ARTICLE 8 – LITIGES – CONCILIATION

Les parties se rencontreront pour régler à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat. En cas de contestation relative à l'application ou à l'interprétation du présent contrat, les litiges seront réglés par les juridictions compétentes.

FAIT A : Paris LE : 19/12/22 Signatures précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord. Lu et approuvé »

LE PRESTATAIRE CREA'WEB Mr Louis LAMOUCHE

LE CLIENT VAL'AUTO Mr John DOE